



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°8-2019-035

PUBLIÉ LE 19 MARS 2019

Sommaire

DDT 08

8-2019-03-12-002 - Arrêté subdélégation signature (3 pages)

Page 3

Préfecture 08

8-2019-03-19-001 - arrêté 2019-167 du 19 mars 2019 chargeant Mme Marie CORNET, sous-préfète de Sedan, d'assurer la suppléance du préfet (2 pages)

Page 7

DDT 08

8-2019-03-12-002

Arrêté subdélégation signature

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire.

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

**Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées
sur le budget de l'État**

La directrice départementale des territoires,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les arrêtés ministériels portant réglementation de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant des ministères de :

- ✓ l'urbanisme, du logement et des transports en date du 21 décembre 1982,
- ✓ l'environnement en date du 27 janvier 1992,
- ✓ l'agriculture et de la pêche en date du 2 mai 2002,
- ✓ l'écologie, du développement et de l'aménagement durable en date du 27 janvier 1987 et du 4 octobre 2007.

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 septembre 2012 nommant Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 25 octobre 2017 renouvelant Mme Maryse Launois dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 du Premier ministre nommant Mme Julie Brayer Mankor directrice départementale adjointe des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-596 du 13 décembre 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-173 du 28 mars 2018 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État ;

ARRÊTE :

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à Mme Julie Brayer Mankor directrice départementale adjointe des territoires, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté n° 2018/17 du 28 mars 2018 susvisé.

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à :

- M. Joël Evrard, secrétaire général ;
 - M. Philippe Péronne, chef du service sécurité et bâtiment durable ;
 - Mme Lydie Pointud, cheffe du service environnement ;
 - Mme Pascale Delamarre, cheffe du service logement et urbanisme ;
 - M. Pierre Pestre, adjoint à la cheffe du service logement et urbanisme ;
 - Mme Anne-Laure Delaporte, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
- à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans le cadre des intérim qu'ils assurent, les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature ;
- M. Thierry Duvivier, chef de l'unité transition énergétique ;

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et de dépenses relatives au 1 % paysage et développement.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Claire Gérard, cheffe de l'unité logistique et comptabilité ;
- M. David Dupont, chargé de gestion à l'unité logistique et comptabilité ;
- Mme Hélène Fradcourt, cheffe de l'unité habitat privé ;
- Mme Evelyne Guérain, chargée du conventionnement et de la commission de conciliation à l'unité habitat privé ;
- Mme Nancy Czarny, gestionnaire du parc social à l'unité logement social et renouvellement urbain ;
- Mme Nathalie Baillet, responsable du pôle insalubrité ;
- M. Yannick Lantenois, chargé de mission transition énergétique ;
- M. Arnaud Accard, délégué départemental sécurité routière ;

à l'effet de valider, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, proposées au mandatement.

Article 4 : les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation de validation dans les applications Chorus, Chorus formulaire, Argos et Galion pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Article 5 : les actes signés par subdélégation porteront la mention : « Pour la directrice départementale des territoires et par subdélégation, le (grade), (prénom), (nom), (signature) ».

Article 6 : l'arrêté du 6 novembre 2018 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État est abrogé.

Article 7 : la directrice départementale des territoires et les personnels concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à la directrice de la DDFIP.

Charleville-Mézières, le 12 mars 2019

La directrice départementale,

Maryse Launois

ANNEXE I

NOM ET PRENOM	Service/unité	Application	PROGRAMME
GERARD Marie-Claire	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires, Chorus DT	333-217-215-181-113-135-154- 723-207-203-206
DUPORT David	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires , Chorus DT	333-217-215-181-113-135-154- 723-207-203-206
CORDELETTE Isabelle	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires, Chorus DT	333-217-215-181-113-135-154- 723-207-203-206
EVARD Joël	SG	Chorus DT	333 – 207 - 135
CZARNY Nancy	SLU/LSRU	Galion, Chorus formulaires, Chorus	135
FRADCOURT Hélène	SLU/HP	Chorus	135
GUERAIN Evelyne	SLU/HP	Galion	135
BAILLET Nathalie	SLU/HP	Chorus formulaires	135
ACCART Arnaud	SSBD/ER	Chorus formulaires	207
RAVIGNEAUX Romain	SSBD/ER	Chorus formulaires	207
LEVASSEUR Camille	SSBD/RSR	Chorus formulaires	207
THEVENIN Leslie	SSBD/BCP	Chorus formulaires - Chorus	723 - 207
THOUE Arnaud	SSBD/RSR	Chorus formulaires - Chorus	207
PICHON Aurélie	SE/EAU	Chorus formulaires - Chorus	113-203-154-181
LANTENOIS Yannick	SE/TE	Chorus formulaires	113-203-154-181

Préfecture 08

8-2019-03-19-001

arrêté 2019-167 du 19 mars 2019 chargeant Mme Marie
CORNET, sous-préfète de Sedan,
d'assurer la suppléance du préfet

Arrêté n° 2019/

*chargeant Mme Marie CORNET, sous-préfète de Sedan, d'assurer la suppléance du préfet le 22
mars 2019*

PRÉFET DES ARDENNES

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Arrêté n° 2019/ 167
chargeant Mme Marie CORNET, sous-préfète de Sedan,
d'assurer la suppléance du préfet

**Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu le décret du 8 août 2017 nommant Mme Marie CORNET en qualité de sous-préfète de Sedan ;

Vu le décret du 22 août 2018 nommant M. Christophe HERIARD en qualité de secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la circulaire NOR : INTA1708864C du ministre de l'intérieur du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes, et de M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le vendredi 22 mars 2019 ;

ARRETE :

Article 1er : Délégation est donnée à Mme Marie CORNET, sous-préfète de l'arrondissement de Sedan, pour exercer la suppléance du préfet des Ardennes le vendredi 22 mars 2019 à partir de 6h30 jusqu'au retour du préfet dans le département.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Sedan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat et dont une copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

Charleville-Mézières, le **19 MARS 2019**

Le préfet,



Pascal JOLY